

UNIVERSITÉ DU TEMPS LIBRE D'ORLÉANS

Réunion de présentation des inscriptions 2026 – 2027

Questions posées lors de la réunion, réponses apportées par M. VAILLS, Directeur de l'UTLO.

1) Quel document faut-il pour donner mandat à une personne ?

Aucun document spécifique à fournir, la personne mandatée apporte votre dossier d'inscription (fiche d'inscription/réinscription + photocopie de la carte d'identité + chèque) sur le temps de son rendez-vous. La personne ne prend qu'un seul rendez-vous pour deux inscriptions.

2) Faudra-t-il à nouveau activer le compte ENT et choisir un mot de passe ?

Le compte ENT sera réactivé lors de l'inscription. Vous conserverez votre numéro d'étudiant, votre adresse mail étudiante et votre mot de passe. Un étudiant sera présent à l'accueil pour répondre à vos questions concernant l'ENT et vous aider si besoin.

3) L'Université du Temps Libre pourrait-elle avoir des salles plus grandes ?

L'Université rencontre des contraintes de locaux, suite à la création du pôle santé (école de kiné + Faculté de médecine). Lorsque la Faculté de Droit aura pu intégrer ses nouveaux locaux sur le site Orléans-Madeleine pour la rentrée 2027, nous pouvons espérer qu'une fois l'ensemble des facultés réinstallées, nous pourrions obtenir des salles plus grandes.

4) Un paiement par carte bancaire sera-t-il possible ?

La demande a été faite pour obtenir un terminal de paiement par carte bancaire, auprès du nouvel Agent Comptable arrivé début avril. Nous ne savons pas pour le moment s'il acceptera de nous fournir un terminal de paiement pour les inscriptions. Cependant, à partir de janvier 2027, l'Université ne traitera plus aucun chèque. Nous proposerons donc un autre moyen de paiement.

5) Y-aura-t-il des remboursements ?

L'ensemble des paiements et recettes de l'Université passe par l'Agent Comptable, qui est sous la direction du ministère des finances. L'Université n'est pas censée sortir de l'argent, il n'y a donc pas de procédure établie, et aucun personnel pour gérer les demandes de remboursement. Les années précédentes, les personnes ayant demandé un remboursement avaient attendu presque 1 an pour le recevoir. Un arrangement sera trouvé pour les personnes souffrant de longues maladies ne permettant pas de suivre les cours.

6) Comment sont calculés les tarifs ?

Les tarifs ont été ajustés en prenant en considération le coût, pour les auditeurs, de l'heure d'enseignement. En 2025-2026, l'Université a accordé 3 formules à l'UTL, il a donc fallu calculer un tarif moyen pour chaque formule, en regard du nombre d'heures pouvant être suivi. Pour l'année 2026-2027, l'Université a accepté un 4^{ème} tarif, ce qui a permis d'ajuster les formules, toujours en regard des tarifs horaires de chaque enseignement. Le tableau des tarifs horaires pour chaque enseignement est disponible dans le diaporama de présentation de la réunion.

Pour information, une heure de cours coûte 200 € à l'université (coût direct), (300 € en coût total, en intégrant les coûts indirectes). L'ensemble des frais d'inscription de toutes les auditrices et tous les auditeurs de l'UTL couvrira donc au mieux 30% du coût des cours spécifiques de l'UTL.

7) Est-il possible d'ajouter une inscription à un enseignement en changeant de formule ?

Oui il est possible de changer de formule pour ajouter une inscription à un enseignement. L'inscription se déroulera au secrétariat et le paiement de la différence entre les 2 formules sera demandé.

8) Est-il possible de changer d'enseignement en septembre pour un autre dont on ne connaît ni le jour ni l'horaire, qui nous plairait davantage ?

Oui le changement est possible en septembre, tant qu'il reste des places disponibles dans le cours désiré.

9) Est-il possible de mettre en place un tarif en fonction des revenus ?

Il s'agit d'une question importante, pour permettre l'accès aux enseignements de l'UTL à tous. Cependant, il y a beaucoup de contraintes techniques, dont la mise en place de demandes de justificatifs de revenus. Si plusieurs d'entre vous sont intéressés par cette question, nous pourrions mettre en place un comité de réflexion sur ce sujet.

10) Serait-il possible de mettre en place un questionnaire pour demander l'avis des auditeurs sur leurs souhaits de thématique d'enseignement ?

Il y a beaucoup plus simple : les auditrices et auditeurs de l'UTL peuvent nous faire remonter leurs suggestions par l'intermédiaire de leurs deux élues au Conseil de l'UTL. Ensuite, pour satisfaire vos demandes, il faut savoir que les thématiques des cours de l'UTL sont proposées par les enseignants eux-mêmes, selon leur souhait et leur domaine d'expertise, à condition que celui-ci corresponde à des savoirs académiques qui ont reçus toutes les vérifications universitaires nécessaires. C'est ainsi qu'ont été supprimés dans un passé récent les enseignements de sophrologie, naturopathie et quelques autres séries de cours pour lesquels les enseignants se sont révélés incapables d'exposer ou ont refusé de présenter les fondements des connaissances sur lesquelles se basait leur enseignement.

11) Comment les enseignants sont-ils recrutés ?

Tous les enseignants de l'Université savent qu'ils peuvent effectuer des heures d'enseignement à l'UTL. Ces heures peuvent entrer dans leur service statutaire. Les enseignants vacataires sont très souvent recrutés par le bouche-à-oreille.

12) Les enseignants sont-ils tous rémunérés ?

Les enseignants titulaires ou vacataires sont rémunérés. Certains enseignants continuent à enseigner bénévolement, car ils ont atteint la limite d'âge autorisée pour être recrutés en tant que vacataires. Enfin, les enseignants titulaires retraités de l'Université d'Orléans peuvent continuer à enseigner à l'UTL, mais bénévolement.

13) Y-a-t-il un contrôle des connaissances mis en place pour valider à titre personnel les connaissances acquises ?

L'UTL n'a pas la compétence de collation de diplômes. Elle n'a donc pas de raison de pratiquer le contrôle des connaissances acquise. Elle ne délivre aucune certification ni attestation de suivi.

14) La répartition des heures de cours semble inégale sur l'année, certains enseignements ont plus de séances que d'autres et les tarifs sont les mêmes.

L'UTL n'est pas un service commercial qui ajusterait ses tarifs sur la quantité d'heures consommées.

15) Pour les nouveaux arrivants, il existe une difficulté à s'inscrire dans un cours de langue, dans la mesure où, par exemple, le groupe de débutant s'inscrit au niveau supérieur l'année suivante. S'il y a le même nombre de place, il n'y aura pas d'inscription supplémentaire pour les nouveaux.

Les places ne sont pas réservées d'une année sur l'autre, les personnes déjà inscrites ne sont pas prioritaires sur les enseignements de l'année suivante. Nous avons réglementé l'accès aux cours de langue car ils sont très demandés. Les auditeurs peuvent pratiquer 2 langues différentes et s'inscrire à un maximum de 3 séries de cours. Il ne sera pas permis qu'une personne s'inscrive à deux cours d'enseignement de la même langue ou deux cours de conversation d'une même langue. Bien entendu, s'il reste de la place début octobre, les personnes souhaitant pratiquer plus de cours d'une même langue pourront intégrer un cours de langue supplémentaire.

16) Aurons-nous une carte étudiante cette année ?

Les cartes étudiantes seront éditées en format cartonné avec photo d'identité. Elles seront disponibles fin septembre.

17) Pour quelles raisons devons-nous signer des feuilles de présence ?

Historiquement, les feuilles de présence étaient utilisées pour les demandes de remboursement. Elles ont été maintenues comme nécessaires pour la sécurité en cas d'évacuation du bâtiment. Elles permettent de suivre l'intérêt porté à chaque enseignement.

18) Est-il possible de réaliser une inscription pour 2 personnes ?

Chaque auditeur doit posséder sa propre inscription et sa propre carte étudiante. Il y a donc une inscription par personne.

19) Serait-il envisageable, qu'au bout de 3 absences, la place soit libérée pour inclure les personnes en liste d'attente ?

Lorsqu'une place est libérée, les personnes sur liste d'attente sont contactées.

20) Nous rencontrons des difficultés à planifier nos inscriptions avec les enseignements dont on ne connaît ni le jour ni l'heure. Comment choisir la bonne formule ? Devons-nous attendre septembre au risque de ne plus avoir de place ?

Nous comprenons que vous préférez verrouiller votre emploi du temps de l'année au plus tôt, et que certains enseignements qui vous intéressent peuvent ne pas concorder avec vos autres engagements. Mais les enseignants en activité professionnelle dans des lycées n'ont généralement leur emploi du temps qu'à la toute fin du mois d'août

Sinon, vous vous inscrivez aux enseignements déjà programmés, et vous choisissez votre formule en conséquence. Vous pourrez toujours ajouter une inscription supplémentaire en septembre.